



[ACCUEIL](#) > [USAGERS](#) > [DROITS DES PATIENTS](#) > [DONS ET PRÉLÈVEMENT D'ORGANES ET DE TISSUS](#)

Dons et prélèvement d'organes et de tissus

Chaque année, en France, de nombreux malades sont dans l'attente d'une greffe afin d'améliorer une existence lourdement handicapée ou menacée par le dysfonctionnement d'un organe ou une altération d'un tissu ou de cellules.

La greffe leur permet de continuer à vivre et sauve chaque année de nombreuses personnes. Environ 6000 patients par an en bénéficient, mais malheureusement de nombreux autres restent en attente et décèdent parfois, faute de greffons disponibles.

Avant de pouvoir transplanter un patient, c'est toute une chaîne de solidarité qui se met en place.



Photo : <https://initiative-don-dorganes.ch/>

- ▶ Qui peut donner?
- ▶ Que dit la loi sur le don après la survenue de décès ?
- ▶ Comment se positionner?
- ▶ Zoom sur le don de cornée

En savoir plus sur l'équipe de coordination du don d'organes et de tissus du CH Rodez

CENTRE HOSPITALIER RODEZ
 AVENUE DE L' HÔPITAL
 12027 RODEZ CEDEX 9
05 65 55 12 12
05 65 55 27 19